

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025_012

Objet : Dispositif de soutien aux commerçants dans le cadre de travaux – adaptation du périmètre - travaux RD 933, rue de Lille et Route de Lille à Bailleul

Séance du mardi quatre février deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf janvier deux mille-vingt-cinq.

Présents (53) :

Francis AMPEN - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (16) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Jacques NUNS à Stephane DIEUSAERT - Antoine VERMEULEN à Luc EVERAERE - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Samuel BEVER à Pascal CODRON - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Fabrice DELANNOY - César STORET à Dominique JOLY - Eddie DEFEVERE à Sandrine KEIGNAERT - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 69

Secrétaire de séance : Francis AMPEN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DELIBERATION 2025 012

Objet : Dispositif de soutien aux commerçants dans le cadre de travaux – adaptation du périmètre - travaux RD 933, rue de Lille et Route de Lille à Bailleul

Dans le cadre de sa compétence mobilité et plus particulièrement de sa politique d'aménagement cyclable, l'ex Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre aggro s'est dotée d'un schéma directeur cyclable voté en 2021.

Dans ce cadre, du 02 septembre 2024 au 19 décembre 2024, Cœur de Flandre aggro a réalisé d'importants travaux de voirie sur la commune de Bailleul, au niveau de la route départementale 933, rue de Lille et route de Lille.

Le chantier consistait à la création d'un aménagement cyclable continu, depuis le rond-point des « sirènes » jusqu'à l'entrée de ville de Bailleul, côté route de Lille.

Les travaux se sont réalisés en six phases, avec l'objectif de maintenir une circulation de manière permanente. Néanmoins, des restrictions de circulation ont dû être imposées, notamment une circulation alternée, une déviation et un sens unique pour certaines phases de travaux.

Pendant cette période, l'accès aux commerces situés à proximité de la RD 933, rue de Lille et route de Lille a pu être perturbé et les commerçants situés dans ce périmètre ont pu subir une perte de chiffre d'affaires liée au manque de fréquentation que peuvent impliquer les travaux.

Ainsi, il est proposé de rendre éligibles les commerces situés dans les rues suivantes au fonds de soutien aux commerces dans le cadre de travaux :

- Rue de Lille, depuis le croisement rue de la Libération
- Jusqu'à la route de Lille, croisement de la Westhovestraat
- Rue Johannes Gutenberg

Vu la délibération n°2014/198 du 30 septembre 2014 portant sur la création d'un fonds de soutien aux commerces dans le cadre des travaux ;

Il vous est proposé :

- de déclarer comme éligibles au fonds de soutien les commerces situés :
 - Rue de Lille, depuis le croisement rue de la Libération
 - Jusqu'à la route de Lille, croisement de la Westhovestraat
 - Rue Johannes Gutenberg
- de confier à Initiative Flandre Intérieure la réception et l'analyse des dossiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

Vote :

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 février 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

